

AVENANT AU RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

– BS BATTERY

JEU CONCOURS GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

Article 1 : Organisation

La société BS BATTERY, société par actions simplifiée au capital de 700 000€, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 305 933 681 dont le Siège Social se trouve au 28 RUE EDOUARD NIEUPORT, 92150 SURESNES. BS BATTERY organise un jeu concours dénommé « JEU CONCOURS SPECIAL | CHAMPION DU MONDE MotoGP 2021 » qui se déroule du mercredi 3 Novembre 2021 à 17h20 vendredi 26 Novembre 2021 à 23h59 (heure française) via sa page officielle Instagram. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu concours.

Article 2 : Participation & Accessibilité

Ce jeu concours gratuit sans obligation d'achat est accessible sur le portail communautaire Instagram via la page Instagram de BS Battery (@bsbatteryofficiel), disponible en langue française & anglaise. Le Jeu Concours débutera le mercredi 3 Novembre 2021 à 17h20 et se clôturera le vendredi 26 Novembre 2021 à 23h59 (heures françaises de connexion faisant foi). La société organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu Concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant dans les pays suivants : Afrique du Sud, Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Biélorussie, Birmanie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Eswatini, Estonie, États-Unis, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Laos, Lesotho, Lettonie, Liban, Liberia, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali,

Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Niue, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République Dominicaine, République du Congo, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Salomon, Salvador, Samoa, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor oriental, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Vatican, Venezuela, Viêt Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe , se connectant sur la page officielle Instagram BS Battery (ci-après « le Participant »). Toute participation au Jeu Concours par une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées. Sont exclus les membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins.

Le simple fait de participer au Jeu Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant. Il est également précisé que les 5 lots à gagner seront attribués à 5 participants différents.

Article 3 : Principes de Jeu et Modalités de participation

La participation au Jeu Concours est individuelle et elle s'effectue via la publication Jeu Concours diffusée sur le page officielle BS Battery sur Instagram.

Voici un aperçu du Jeu Concours :

 JEU CONCOURS SPECIAL | CHAMPION DU MONDE MotoGP 2021 

 Avec le titre de champion du monde MotoGP 2021 de Fabio Quartararo, BS Battery vous offre la possibilité de gagner plusieurs cadeaux !

- 1 casque Scorpion Exo-R1 Air Replica Fabio Monster Replica, signé par Fabio Quartararo
- 1 Figurine de Fabio Quartararo
- 1 Sweat-shirt BS Battery, signé par Fabio Quartararo

- 1 T-shirt BS Battery, signé par Fabio Quartararo
- 1 Powerbox BS Battery, signé par Fabio Quartararo

👉 C'est simple et facile :

- Likez la page officielle de BS Battery !
- Likez ce post !
- Identifiez 3 amis qui rêvent de recevoir l'un de ces merveilleux cadeaux !

🍀 Bonne chance !

📅 Tirage au sort - 5 gagnants : 26 Novembre !

Règlement disponible sur www.bs-battery.com

🤖 SPECIAL GAME CONTEST | 2021 MotoGP WORLD CHAMPION 🤖

👁️ With Fabio Quartararo's 2021 MotoGP World Champion title, BS Battery offers the opportunity to win several gifts!

- 1 Scorpion Exo-R1 Air Replica Fabio Monster Replica helmet, signed by Fabio Quartararo
- 1 Fabio Quartararo's figurine
- 1 Sweat-shirt BS Battery, signed by Fabio Quartararo
- 1 T-shirt BS Battery, signed by Fabio Quartararo
- 1 Powerbox BS Battery, signed by Fabio Quartararo

👉 It is simple & easy:

- Like BS Battery official page!
- Like this post!
- Identify 3 friends who dream to get one of these wonderful gifts!

🍀 Good luck!

📅 Drawing lots – 5 winners: 26 November!

Settlement available on www.bs-battery.com

Toute participation incomplète ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement sera considérée comme nulle. Chaque post subira une procédure a posteriori de sa publication dite de "modération" de façon à s'assurer que les commentaires publiés sont conformes aux principes du Jeu.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas tenir compte des posts ne respectant pas les principes du Jeu ou ne présentant pas de lien avec le Jeu, ou :

- Ne présentant pas de lien avec l'opération.
- Discriminatoires : sexisme, racisme, homophobie etc.
- Incitant à la haine, la violence, la pédophilie, le négationnisme, l'antisémitisme, les propos injurieux, vulgaires, menaçants ou obscènes s'adressant à une personne.
- Portant atteintes aux droits d'autrui (droit d'image, droit intellectuel, droit à la vie privée etc.)
- A des fins publicitaires ou commerciales.

[...]

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être engagée pour ce type de publication ou ces actions de modération.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement (voir ci-après « le Règlement ») dans son intégralité, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation. Pour participer au Jeu Concours, le Participant doit être titulaire d'un compte Instagram actif durant toute la période de jeu, pour se rendre sur la page Instagram BS Battery et en particulier sur la publication du Jeu Concours.

Afin que la participation du Participant puisse être prise en compte, Il est rigoureusement interdit de :

- utiliser des systèmes de participation automatique.
- présenter plusieurs fois le même publication dit « post ».

Article 4 : Désignation des gagnants

A l'issue du Jeu Concours, le vendredi 26 Novembre 2021, les 5 gagnant(e)s seront tiré(e)s au sort par un jury interne parmi l'ensemble des participants, remplissant les conditions suivantes requises sur Instagram :

- Inviter 3 ami(e)s à participer
- Être abonné(e) à la page Instagram BS Battery
- Partager la publication
- Respecter les principes du Jeu Concours

Les 5 gagnant(e)s seront averti(e)s par le community manager, salarié en charge de la gestion des réseaux sociaux, du gain via la messagerie Instagram sous un délai de 5 à 10 jours à partir de la date du tirage au sort, soit le vendredi 26 Novembre 2021 :

- un message électronique envoyé via la messagerie Instagram au compte ayant commenté la publication.
- une mention dans la publication « Jeu Concours » sur Instagram, le jour du tirage au sort et il sera demandé au participant de prendre contact avec la Société Organisatrice pour récupérer son lot.

Article 5 : Dotations

La dotation globale de l'opération est composée de 5 lots pour une valeur commerciale globale indicative de 751,89€ TTC :

- 1 casque SCORPION EXO-R1 AIR FABIO MONSTER REPLICA ROUGE, pour une valeur de 529,90€ TTC

À noter que la taille de casque sera imposée au gagnant du casque intégral Scorpion Exo-R1 Air Fabio Monster Replica Rouge et qu'aucun échange de taille par la suite ne sera possible. Les tailles de casques disponibles sont les suivantes : S, M, L et XL.

- 1 figurine EFWORKS SCALE - Fabio Quartararo, pour une valeur de 82,00€ TTC
- 1 sweat-shirt BS Battery dédié par Fabio Quartararo
- 1 t-shirt BS Battery dédié par Fabio Quartararo
- 1 booster de batterie POWERBOX BS Battery, pour une valeur de 139,90€ TTC.

Chaque gagnant(e) tiré(e) au sort remportera l'un des 5 lots mis en jeu.

Concernant les gagnant(e)s, il sera demandé de fournir des informations personnelles (Nom, Prénom, Numéro de téléphone, Adresse mail, Adresse, CP, Ville), nécessaire pour l'obtention du lot. Les gagnant(e)s autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Les gagnant(e)s ont 5 à 10 jours à compter de la publication du résultat pour demander leur dotation. Le lot non réclamé en cas d'absence sera perdu pour le Participant et demeurera acquis à la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être recherchée.

Les dotations décrites ci-dessus ne seront ni reprises, ni échangées contre d'autres objets ou prestations quelles que soient leurs valeurs, et ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces, en chèque ou par virement. Si les gagnant(e)s ne veulent ou ne peuvent prendre possession de leur gain,

ils/elles n'auront droit à aucune compensation d'aucune sorte. Les dotations offertes sont strictement nominatives et ne peuvent donc pas être cédées à une autre personne. Les gagnant(e)s autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera leur élimination. De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées. Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du gain seront donnés en temps utiles aux gagnant(e)s.

En cas de renonciation expresse d'un gagnant de bénéficiaire de son lot, celui-ci sera conservé par la Société Organisatrice, et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure si la nature du lot le permet et sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être engagée. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol, manque de lisibilité du fait des services postaux et perte intervenue lors de la livraison. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir lors de l'utilisation des lots. Les dotations offertes aux gagnant(e)s sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être attribuées à une autre personne.

La Société Organisatrice se réserve toutefois le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalentes, notamment et sans que cette liste ne soit limitative en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou tout autre événement qui rendrait impossible la délivrance des dotations prévues dans les délais raisonnables. La valeur indiquée sur le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Jeu Concours n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

Article 6 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Article 7 : Traitement de vos données personnelles

Vos données personnelles sont collectées à l'occasion de votre participation au jeu-concours et sont traitées par BS Battery responsable de ce traitement et destinataire de vos données, à des fins :

- de gestion de votre participation au jeu-concours en vous inscrivant sur Instagram.
- de gestion de l'attribution de la dotation au gagnant.

Les données à caractère personnel vous concernant seront supprimées au maximum 90 jours après l'attribution de la dotation.

Nous nous engageons à ce que vos données ne soient pas copier, ni transférer ou ni utiliser à d'autres fins que celles visées dans le présent article. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de récupération pour motifs légitimes de l'ensemble des données vous concernant.

Ces droits s'exercent :

- Soit en écrivant à l'adresse suivante : BS Battery – Service Marketing & Communication & 23 Bis Edouard Nieuport – 92150 SURESNES
- Soit en écrivant à l'adresse suivante: news@marketing.bs-battery.com

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu-concours seront réputées renoncer à leur participation. Les gagnants sont informés que les données à caractère personnel les concernant enregistrées dans le cadre du présent « Jeu Concours » sont nécessaires à l'envoi de leur dotation. En application de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Les gagnants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à :

BS Battery – Service Marketing & Communication
23 Bis Edouard Nieuport
92150 SURESNES

Article 9 : Informations générales

Les gagnant(e)s doivent accepter que leurs pseudos de profil soit publié sur Instagram et réutilisé dans le cadre du Jeu Concours, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant son

identité, son âge ainsi que ses coordonnées postales. Toute fausse déclaration d'identité ou de fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du Participant.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants (COVID-19...) de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. En particulier, la Société décline toute responsabilité pour le cas où l'application Instagram serait indisponible au cours de la durée du jeu.

Article 10 : Consultation du règlement

Le Règlement complet peut être consulté en ligne sur la website <https://www.bs-battery.com/>

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant le Jeu, et notamment l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que la liste des gagnants.

Article 11 : Application de la loi

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, l'application du présent Jeu Concours ou de son Règlement sera soumise à la Société organisatrice. Les contestations ou réclamations relatives au Jeu et/ou à son Règlement devront être formulées par écrit et ne pourront être prises en considération au-delà d'1 mois à compter de la clôture du Jeu.

Fait à Suresnes, le 29 Novembre 2021